

COMMUNE DU THOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois

Le 16 février

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale,

Sous la présidence de M. BRUNIER Christian, Maire,

Conseillers en exercice	15
Présents	10
Votants	12

Présents : BRUNIER Christian, BALLANGER Danielle, QUINCONNEAU Didier, DESFOUGERES Christine, LEGROS Catherine, RENAUD Jean-Pierre, LEJEUNE Sébastien, RUESCAS Flora, QUINCONNEAU Marjorie, LUCAS Jacky.

Absents excusés : ROBLIN Benoît (pouvoir à QUINCONNEAU Didier), SALACRUCH Françoise (pouvoir à BALLANGER Danielle), FAUCILLON Jérôme.

Absents : PORTMANN Cyril, CHARRIE Nathalie.

Secrétaire de séance : BALLANGER Danielle.

Date de convocation : 8 février 2023

Publication de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) : 8 février 2023

Était présent à la réunion : JUCHEREAU Emmanuel, secrétaire général de la commune du Thou.

OBJET : Tarifs des concessions du cimetière communal.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de reconsidérer les tarifs des concessions du cimetière communal. Il formule les propositions suivantes :

Type	Durée	Tarif
Concessions <i>u²</i>	30 ans	100 €
Columbarium	30 ans	500 €
Plaque jardin du Souvenir		30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte les propositions de monsieur le Maire, à savoir :

Type	Durée	Tarif
Concessions	30 ans	100 €
Columbarium	30 ans	500 €
Plaque jardin du Souvenir		30 €

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront à compter du 1^{er} mars 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme

Le Maire
Christian BRUNIER



Le secrétaire de séance

Danielle BALLANGER

**TELETRANSMIS AU CONTROLE
DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 211704473 -- 2023-02-16 -- DE
2023-02-16-22 -- DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 17/02/2023

Publié le :
20/02/2023